

## PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER

Tél.: 03 87 34 33 27 Fax: 03 87 34 34 19

Mél: chantal.bichler@moselle.gouv.fr

Réf.: CB/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant la construction

de 20 villas sénior à MARLY

Accord immédiat

Metz, le 15 Mars 2013

Monsieur le Maire

de MARLY Mairie

8 rue des Ecoles - BP 30002

57151 - MARLY CEDEX

P. J.: 1 dossier

Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

## > Construction de 20 villas sénior sur la commune de MARLY

Ce dossier a été déposé par : l'OPH de Montigny-les-Metz.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **«récépissé de déclaration n°57-2013-00027** en date du 15 Mars 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER